

Paris, le 20 février 2025

INDEX DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES 2025
Au titre de l'année 2024

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index d'égalité Femmes / Hommes a été calculé pour les établissements de plus de 50 salariés du Groupe au titre de l'année 2025 :

- Tannerie de Montereau : 90/100
- Tannerie de Vivoin : 89/100
- Compagnie des Cuir Précieux : Index incalculable
- Tanneries du Puy : 79/100
- Tannerie d'Annonay : Index incalculable